



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

journée nationale du souvenir des anciens combattants et victimes morts pour la France en Afrique du nord

Question écrite n° 115091

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants sur le 50e anniversaire du cessez-le-feu en Algérie qui sera commémoré en 2012. De nombreux anciens combattants continuent de commémorer annuellement le cessez-le-feu officiel du 19 mars. Afin de concilier des interprétations divergentes, il conviendrait de compléter l'hommage aux morts pour la France du 5 décembre par une journée nationale de commémoration du cessez-le-feu officiel le 19 mars. La portée symbolique de cette journée de commémoration serait renforcée par le choix d'une date historique, à savoir celle du 19 mars 1962 qui correspond à celle du cessez-le-feu au lendemain des accords d'Évian qui marquèrent la fin officielle des combats en Algérie. Aussi, il voudrait connaître sa position sur le sujet et lui demande de bien vouloir le prendre en considération.

Texte de la réponse

Le cinquantième anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie sera un temps important du calendrier commémoratif français en 2012. Cependant, la programmation des manifestations qui, au niveau de l'État, marqueront ce cinquantenaire n'est pas encore arrêtée. Les formes que revêtira cette commémoration et les dates qui l'articuleront ne peuvent par conséquent être précisées à ce jour. Pour autant, il est convenu de marquer cette commémoration du cinquantenaire par la célébration des dates habituelles où chaque association pourra honorer comme elle le souhaite la mémoire de nos combattants d'Afrique du Nord.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115091

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 13 décembre 2011

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 7956

Réponse publiée le : 20 décembre 2011, page 13314